

Le Guide

Fédération CGT des personnels actifs et retraités des Services publics

fédération
des services
publics

la
cgt

N° 905 mai 2022



ÉPUISE
CASSÉ, USÉ
RAS LE BOL
C'EST MON CORPS
A 62 ANS
NON A 64, 65....

Dossier :

LA RETRAITE À 65 ANS, C'EST NON !

**Travailler plus longtemps : c'est vivre
moins bien et moins longtemps**

sommaire

- P2 **Édito**
- P3 **Focus lutte :**
Les territoriaux·ales de Beaucaire et la CSD mobilisé·es !
- P4 **Actualité fédérale :**
Le 31 mars, bilan et perspectives
Retour sur la réunion de la CEF du 14 avril 2022
- P8 **Dossier :**
64 ou 65 ans ? Non au report de l'âge de départ à la retraite
Qu'en est-il pour notre caisse de retraite CNRACL ?
- P15 **CNFPT :**
Retour sur le Conseil national d'orientation du CNFPT du 6 avril
- P16 **CSFPT :**
Retour sur la séance exceptionnelle du 6 avril 2022 : une extension au rabais du « SEGUR »
- P18 **Qualité de vie syndicale :**
S'outiller pour lutter contre les idées d'extrême droite
- P19 **UFICT :**
Retour sur la commission exécutive et le Conseil national des 31 mars et 1er avril à Montpellier
- P20 **Culture**
- P21 **International :**
Agir pour les droits des travailleur·euses palestinien·nes

ACTUALITÉ CHIFFRÉE

800 000 000
d'heures supplémentaires par an
cela correspond
à **500 000** emplois
équivalents temps plein
soit **2 milliards d'euros**
en moins de recettes
pour la Sécurité sociale



Retrouvez
les grilles indiciaires
à la date
du 1^{er} mai 2022

AGENDA

- 12 mai** CEF
- 18 et 19 mai** CNF
- 10 et 11 juin** CEF
- 12 et 19 juin** Élections législatives

Combattre le capitalisme c'est combattre l'extrême droite

Imposons nos exigences sociale !

La guerre faite aux Ukrainien·es, déplacé·es par millions ou écrasé·es sous les bombes, a bouleversé l'actualité nationale. Au nom de la défense du peuple ukrainien, les images des massacres sont utilisées pour justifier la course aux armements et les milliards qui servent à alimenter le principal moteur de l'économie capitaliste : l'industrie de guerre... L'impérialisme américain conquérant fait tout pour capter de nouvelles parts de marché et imposer son gaz

de schiste. Cette situation est une nouvelle aubaine pour Macron qui, au nom d'une économie de guerre, annonce des sacrifices, et mène l'offensive : 65 (voire 64) ans pour l'âge de départ à la retraite, destruction des 42 régimes particuliers, liquidation du statut de la Fonction publique, modification du mode de rémunération des fonctionnaires, aggravation des ponctions financières sur les collectivités, poursuite et aggravation de la privatisation des services publics territoriaux. En Europe, les gouvernements, prêts à financer l'industrie militaire, cherchent le consensus dans des unions nationales privatrices de libertés démocratiques. « Résilience », « plans de relance », ils ont besoin de la renonciation des syndicats à leurs revendications pour imposer l'effort de guerre, **la CGT ne mange pas de ce pain-là !** Il faudrait renoncer à notre statut, à nos retraites par répartition, à nos régimes particuliers, à nos hôpitaux publics, à nos services publics, à nos revendications salariales alors que les profits ne cessent de battre des records (160 milliards d'euros en 2021, quatre fois plus qu'en 2020). Le score de l'extrême droite n'a jamais été aussi élevé. Malgré sa stratégie de banalisation de ses idées,



Marc Elbilía,
membre de la Commission
exécutive fédérale.

le Rassemblement national (RN) porte toujours des orientations racistes, sexistes et homophobes en contradiction frontale avec notre démocratie et notre République.

Sous un affichage social, son programme vise pourtant à affaiblir les services publics et la Sécurité sociale et à favoriser les actionnaires au détriment des droits des travailleur·euses. Dans notre activité syndicale expliquons inlassablement comment l'extrême droite exploite les conséquences du capitalisme pour mieux le perpétuer. **Combattons l'extrême droite résolument.**

Le gouvernement Macron, autoritaire et réactionnaire sur toute la ligne, veut abattre les conventions collectives, la reconnaissance de nos qualifications, de nos carrières, les garanties collectives. Adeptes d'une répression débridée, antisyndicale comme anticontestataire, il œuvre à développer le contrôle policier de la population. Nos revendications étaient essentielles avant les présidentielles, elles le sont toujours après. Hier comme aujourd'hui, l'heure est à la résistance sociale, au renforcement de la CGT. Pour répondre aux attentes des syndiqué·es et de nos collègues, nos priorités sont : le renforcement de la CGT, son déploiement, ses revendications, sa campagne 10 %, l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique, la préparation des élections professionnelles, la construction du rapport de force et de la lutte. À nous d'utiliser l'ensemble de nos droits syndicaux (heures d'info, formations...) pour discuter, débattre et décider démocratiquement de ce qu'il convient de faire. Dans l'immédiat, pas une, pas un d'entre nous ne doit manquer aux mobilisations du 1^{er} mai !



Restons en contact et informé·es

Abonnement à notre lettre hebdomadaire électronique

<https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo>

Page facebook : <https://www.facebook.com/cgtservicespublics/>

Fédération CGT des personnels actifs et retraités des Services publics

www.cgtservicespublics.fr — Email : fdsp@cgt.fr - Directeur de la publication : Jef Lair
Tirage, routage : Imprimerie Rivet, 24 rue Claude-Henri-Gorceix 87022 Limoges Cedex 9
Commission paritaire 1023 S 06646 — ISSN n° 0395-0824 - Crédits photos : Fédération CGT Services publics, DR

Le 31 mars, bilan et perspectives

Il nous a semblé important de revenir sur cette journée de déploiement fédéral afin de construire les prochains temps forts à venir.

Une journée fondée sur la demande de syndicats et plusieurs constats

Chacun·e peut le constater, sur le plan national, les luttes des territoriaux·ales ne désemploient pas. La lecture quotidienne de la lettre fédérale, dont les recensements sont loin d'être complets, suffit pour s'en rendre compte : préavis locaux, mobilisations, grèves contre l'application des 1 607 heures, bagarres contre les sous-effectifs, pour exiger des conditions de travail conformes aux attentes des agent·es, mobilisations pour faire respecter les droits, mais aussi, luttes sectorielles nationales massives comme celles menées par les animateur·rices, les travailleur·euses sociaux·ales, les bibliothèques, les ATSEMS, les pompier·ères, dans le secteur de la petite enfance, de l'aide à la personne, etc.

À la demande des syndicats en lutte contre les 1 607 heures, la Fédération avait proposé l'organisation de deux journées de mobilisation, le 16 mars et le 8 juin 2021.

Force est de constater que ces journées ont été suivies de manière différenciée selon les syndicats concernés et CSD. Pour autant, elles nous ont permis de gagner en visibilité.

Notre Fédération c'est :

- 2500 syndicats (de quelques syndiqué·es à plus de 1 000), 95 CSD pour un secteur de 47 000 employeurs différents, avec des vues parfois très divergentes sur la façon de gérer leur personnel, avec autant d'agendas locaux, de cycles de négociations locales qu'il y a de collectivités.
- Des syndicats qui agissent au quotidien en accompagnant les agent·es (défense individuelle et collective), en préparant et participant aux comités techniques, en tenant leurs permanences.
- Des luttes nationales, spécifiques et sectorielles qui sont parfois de grande ampleur.

• Un très fort engagement des territoriaux·ales CGT dans les actions de l'interprofessionnel.

À partir de là, une question nous est posée : le « Tous ensemble » le même jour, sur les mêmes revendications, est-ce possible dans la Fonction publique territoriale ?

C'est à cette question que nous avons tenté de répondre en définissant l'action du 31 mars.

La réponse reste à construire. Voici les éléments pour le faire.

Le 31 mars, une journée convoquée 2 mois à l'avance pour laisser le temps aux syndicats de la préparer

Dès le mois de décembre 2021, la Fédération a fait parvenir à l'ensemble des syndicats, par l'intermédiaire de leurs CSD, une contribution préparatoire au CNF des 19 et 20 janvier 2022. Cette contribution s'appuyait sur le rapport d'actualité de la Commission exécutive confédérale du 7 décembre 2021 qui posait la question des suites à donner aux nombreuses luttes recensées, au « *réel climat de mobilisation partout sur le territoire* ». Nous indiquions alors : « *Si chaque fédération CGT vise directement son ministre de tutelle [...] une mobilisation sur le terrain de l'interpro aujourd'hui ne pose-t-elle pas la question d'aller tous ensemble chez Macron, qui concentre tous les pouvoirs* ». [Gageons que cette question se posera de nouveau très vite pour l'ensemble du monde du travail].

Nous avons alors proposé de préparer le CNF en discutant de ces enjeux dans nos syndicats.

Le CNF, sur la base de cette première discussion, a décidé d'engager la Fédération sur la perspective d'une journée fédérale de mobilisation, une expression visible des territoriaux·ales,

le même jour, sur l'ensemble du territoire national, sur les mêmes revendications (nous sommes tous·tes concerné·es par les diverses dispositions de la loi de transformation de la Fonction publique, par les revendications sur le point d'indice, par la campagne des 10 %).

La date du 31 mars a été proposée. Nous avons considéré que deux mois de préparation étaient suffisants pour mener la discussion dans nos instances syndicales (mettre à l'ordre du jour de la CE du syndicat, du comité départemental de la CSD la lecture du tract par exemple) et auprès des syndiqué·es et des collègues.

Entre-temps, la Fédération a relayé et appelé ses syndicats à participer à la journée du 8 mars et, une fois la date connue, à la journée interprofessionnelle du 17 mars, annoncée au cours du CCN des 8 et 9 février 2022. Des syndicats ont indiqué ne pas pouvoir faire toutes les dates. Certains ont fait des choix. Certains ont mobilisé (notamment leurs élu·es et mandaté·es) sur les trois dates, certains l'ont fait sur deux dates, d'autres ont rencontré des difficultés pour les trois dates.

La résolution adoptée par la CEF le 14 février rappelait ces éléments en précisant : « *il n'est pas question pour la Fédération d'opposer les journées, mais de s'appuyer sur elles, sur leur médiatisation, afin d'assurer une présence forte des territoriaux·ales dans le paysage. Bien entendu, il appartient aux syndicats d'élaborer et de décider comment et sous quelle forme ils s'inscrivent dans ce processus* ».

Un CNF téléphoné a été convoqué le 10 mars pour faire le point sur l'état de la préparation du 31 mars, évaluer la possibilité de programmer ou non une manifestation à Paris.



DES ENSEIGNEMENTS À DISCUTER

Était-il pertinent de convoquer une journée fédérale de déploiement ?
Oui à en juger par son écho, là où elle a été mise en œuvre.

Cependant, deux mois n'ont pas suffi pour que l'ensemble de nos instances se saisissent de la proposition, la mettent en débat, prennent des dispositions même minimales. Comment faire pour qu'une telle initiative, si elle devait se reproduire, soit partagée par l'ensemble des syndicats au travers de leurs CSD ? Doit-on renoncer à toutes perspectives de déploiement fédéral sur le plan national ? La perspective d'une montée nationale à Paris des territoriaux-ales est-elle réaliste (comment faire pour la rendre réaliste) ?

La « multiplication des dates » (qui est un sujet indiscutable) a été un obstacle pour certain-es, n'a pas été un obstacle pour d'autres...
La Fédération doit-elle essentiellement privilégier les initiatives interprofessionnelles ?
Quels sont les freins ?

Ces questions pourront faire l'objet du débat dans nos CSD et lors du prochain CNF. D'autant plus lorsque l'on sait que la loi de transformation va continuer à faire des ravages et que l'exigence de son abrogation garde toute sa pertinence (sans parler de l'attaque qui se prépare contre nos retraites et la CNRACL).

À vous d'y répondre !

Parce que l'ensemble des syndicats de la Fédération n'ont pas les mêmes capacités de mobilisation, qu'il y a des situations différentes, la journée du 31 mars a été placée sous le signe du déploiement local pour être visible : par la tenue ce jour des heures d'informations syndicales, par l'organisation de piquets devant les mairies, par une distribution de tracts aux agent-es, aux usager-ères, par des débrayages, des rassemblements, des manifestations, avec convocation de la presse locale pour lui présenter notre situation, nos revendications... Il s'agissait de « jouer le jeu » de la date.

Force est de constater que les retours des CSD lors du CNF téléphoné du 10 mars ont été différenciés (et l'on ne parle pas ici des absent-es). Des camarades ont indiqué qu'« il y a trop de dates », d'autres que « les agents ne veulent pas se bouger », « que c'est difficile ». Des camarades ont indiqué qu'ils n'avaient « pas eu le temps de mettre la proposition à l'ordre du jour », d'autres ont indiqué que la proposition avait « emballé tout le monde »...

Des camarades ont indiqué que les dispositions étaient prises, parfois en lien avec l'UD, que la mobilisation se préparait, qu'un préavis local avait été déposé, certain-es précisant que la question de la montée à Paris avait été versée au débat...

Une journée réussie là où elle a été mise en œuvre

Ce 31 mars, nous avons enregistré plus de 100 rassemblements. Les éléments remontant des syndicats nous permettent d'évaluer la participation de dizaines de milliers de territoriaux-ales à ces rassemblements, parmi lesquels au moins 20 000 grévistes.

Dans plusieurs départements, des dizaines d'écoles, de centres de loisirs, de crèches, d'ateliers ont été impactés par la grève, certains jusqu'à la fermeture. La manifestation parisienne, à laquelle se sont ralliés des camarades de l'énergie, a rassemblé 2 000 participant-es. À noter la participation de 50 agent-es de la ville de Fleury-Mérogis, venu-es en car avec leur syndicat CGT, la participation d'un car en provenance de Poitiers avec des territoriaux-ales de la Vienne. À Marseille, avec l'Union départementale, une manifestation dans laquelle les territoriaux-ales étaient majoritaires a rassemblé des milliers de participant-es.

Rassemblement de la CSD du Gard devant la mairie de Beaucaire dirigée par un élu RN, à Nantes, avec l'UD, un « village des services publics » a été installé dans le centre-ville. Au Conseil départemental de Haute-Garonne, où la journée coïncidait avec la lutte contre les 1 607 heures, plus de 1 500 grévistes, notamment dans le secteur des routes, ont bloqué la rocade de Toulouse. À Argentan (61), Roussillon (38), Vaulx-en-Velin (69) ou encore Carpentras (84), pour ne citer que ces villes, des rassemblements locaux ont été organisés. À Saint-Étienne, plus de 500 agent-es en grève se sont rassemblés devant la mairie et ont obtenu des avancées sur leur régime indemnitaire.

[il n'est pas possible de faire un recensement exhaustif dans cette note, dont l'auteur demande l'indulgence des syndicats qui ne sont pas cités].

La presse nationale a convenablement couvert notre mobilisation et, partout où elle a été invitée, la presse locale a rendu compte du déploiement du syndicat local.

Retour sur la réunion de la CEF du 14 avril 2022

Après le rapport d'actualité, la feuille de route du collectif femmes-mixité a été présentée, la date et le lieu du prochain congrès fédéral ont été validés.

■ PRÉSENTATION

Marc Elbilja a présenté le rapport d'actualité. Voici les premiers propos.

« Avant d'en venir à l'actualité française immédiate, il me semble nécessaire d'introduire ce rapport en évoquant la question de la guerre qui se poursuit en Ukraine depuis plus d'un mois. La guerre avec son cortège de destruction, de ravages, de morts.

On pense bien entendu aux Ukrainiens écrasés sous les bombes, mais aussi aux Russes courageux qui résistent dans leur pays malgré une répression terrible. Le peuple russe est lui-même soumis à une situation économique et sociale désastreuse, avec un chômage de masse, une grande pauvreté, pas la moindre perspective pour la jeunesse avec le régime de Poutine.

Je reste, nous restons convaincus que les Russes, écrasés par le chômage et la vie chère n'ont pas voulu dans leur grande majorité de cette « opération spéciale » et qu'ils rejettent ce qui se passe en Ukraine.

C'est 3,5 millions de personnes déplacées à ce jour qui ont fui la dévastation et c'est la question de l'accueil des réfugiés qui se pose de façon cruciale. Elle devrait se poser pour tous les réfugiés du monde entier qui viennent en France.

La guerre a des conséquences bien au-delà de l'Ukraine et de la Russie et entraîne déjà des risques de pénurie alimentaire, voire de famine au Moyen-Orient ou en Afrique compte tenu de l'importance des importations de blé ukrainien dans ces pays.

Les images des massacres qui nous parviennent d'Ukraine sont sans cesse utilisées pour justifier la course aux armements qui est, avec le contrôle de la production des hydrocarbures et l'industrie de la drogue, le principal moteur de l'économie capitaliste.

Il y a quelques semaines, la conférence des chefs d'État européen à Versailles a décidé de dégager 2 000 milliards d'euros pour financer l'industrie de la guerre, tout cela au nom de la défense du peuple ukrainien. Les mêmes qui ont fait ou soutenu la guerre en Irak, au Yémen, qui justifient la répression permanente contre le peuple palestinien, qui vendent des armes à toutes les dictatures du monde auraient donc de l'empathie pour le peuple ukrainien. Comment croire cela une seule seconde ? Rappelons le blocus de l'Irak avec l'aval de l'ONU, les bombardements de l'OTAN sur la Serbie, la guerre de la France au Mali.

Derrière tout ce chaos sanglant, il y a la guerre que mènent les États-Unis pour de nouveaux débouchés économiques, il y a la fin de la dépendance de l'Union européenne au gaz russe et son remplacement par une dépendance vis-à-vis du gaz de schiste américain. Le fond de l'affaire, c'est pour Biden, pour le compte de l'impérialisme américain, le contrôle d'un marché mondial totalement saturé, où pour conquérir de nouvelles parts de marché, il faut écraser les concurrents»...

■ RELEVÉ DE DÉCISION

Synthèse des débats

Concernant la guerre en Ukraine, l'analyse semble partagée.

Le débat a été plus construit sur la situation politique d'entre 2 tours. Il a été d'une bonne tenue. Le communiqué de la direction confédérale fait consensus dans sa formulation équilibrée. L'extrême droite doit être combattue pour ce qu'elle représente mais aussi parce que c'est la forme la plus aboutie du capital pour liquider nos services publics purement et simplement. L'autre menace, c'est Macron qui nous promet l'aboutissement des réformes sur les retraites et de notre système de rémunération, dans la droite

ligne du précédent quinquennat. Sans compter la violence d'État. La rédaction d'une expression par le groupe de travail « Lutte contre les idées d'extrême droite » est mise au vote.

Concernant le 31 mars, journée de mobilisation et de visibilité des territoriaux,ales, un bilan est à produire. Cette journée a été différemment appréciée selon l'intention qu'on y met : visibilité, écho médiatique, ou participation aux manifestations. Un bilan est à produire. Il s'agit de réaffirmer toutes nos valeurs CGT, de s'appuyer sur la campagne 10 %, sur le triptyque retraite, emploi, salaires. Et ne pas louper le 1^{er} mai. Vote (voir encadré à droite).

La feuille de route du collectif femmes-mixité : pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour rappel, le 12^e Congrès fédéral avait acté plusieurs axes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (fiche n° 3), dont la création d'un collectif femmes-mixité.

Sylvie Reveyron, animatrice du collectif, en a fait la présentation aux membres de la CEF qui soulignent que notre fédération s'honore de prendre en considération ces questions.

Il est nécessaire de porter la démarche au plus près de nos syndicats, porter l'idée d'avoir un réseau de camarades en capacité de décliner les interventions sur ce sujet, retenir la proposition de sensibiliser les CFR au module confédéral pour en pas rester entre soi.

Il convient également d'aborder les questions de l'égalité professionnelle, notamment sur les filières à prédominance féminines, et de le faire sous forme de webinaire.

Il faut également porter ces questions sur les violences sexistes et sexuelles, pour savoir comment réagir quand on est confronté à un-e adhérent-e ou un-e agent-e ou, par exemple, comment se comporter lors d'un dossier en discipline. Il est relevé qu'à la manifestation du 8 mars une proportion importante de la jeunesse était présente, ce qui relève d'un phénomène de société, donc sur un sujet pour nous capital qu'il faut pousser au maximum.

Cette orientation a été débattue à la commission du 12^e Congrès et on peut se féliciter d'en être là aujourd'hui. C'est avec un discours et des orientations claires et connues que les situations peuvent se régler dans les syndicats. La Fédération est exemplaire dans le suivi de ces questions (par exemple : la dénonciation de la forte violence au sein des SDIS).

C'est un enjeu de société important. L'égalité femme/homme n'est pas que professionnelle. Il est fait une proposition d'une nouvelle formation avec les éléments contenus dans la loi de transformation de la Fonction publique, et d'avoir une journée spécifique. Le travail en transversalité est à tous les niveaux, que ce soit avec les collectifs fédéraux ou les collectifs confédéraux. Bien entendu, l'implication de plus d'hommes sur ces questions est importante. Vote (voir encadré ci-contre)

Validation des dates et du lieu du 13^e Congrès fédéral

Christophe Couderc a présenté les options pour le prochain congrès fédéral.

La CEF doit faire la proposition au CNF de mai de la date et du lieu pour tenir le 13^e Congrès de la fédération. La date est fixée par les statuts fédéraux tous les 4 ans, soit en novembre 2023.

Concernant le lieu, la forme de la proposition a été modifiée. Auparavant, il était fait appel à candidature. Ce procédé ne nous permettait pas d'anticiper la date précise et pouvait créer des frustrations chez les camarades non retenus.

En proposant un lieu, cela permet plus d'anticipation. Il est cependant nécessaire d'avoir l'accord des syndicats, CSD, CFR, UD, de s'assurer d'une implication militante, voir les subventions possibles des collectivités territoriales, vérifier le réseau de transports en commun, de la salle, de l'hôtellerie et de la restauration.

Après un premier repérage et une étude de ces éléments, le bureau fédéral propose d'organiser notre congrès à Lille, où il y a des syndicats forts sur l'aspect revendicatif, et en masse, et une volonté de faire de la part des syndicats de la région, du département, de la métropole européenne de Lille (MEL), de la ville de Lille, des CSD, des SDIS, rencontrés en amont de la décision. De plus, un congrès fédéral n'a jamais été organisé dans le nord de la France, au-delà de Reims.

Les dates proposées sont du 6 au 9 novembre 2023, au Grand Palais de Lille (coût inférieur au Quorum de Montpellier).



©Maxime Dufour photographies

Pour l'hébergement, il y a un panel d'hôtel autour du Grand Palais par l'intermédiaire de Hello Lille et de l'utilisation de la convention confédérale avec le groupe Accor. Vote (voir encadré ci-contre).

Retrouver l'intégralité du rapport d'actualité sur le site fédéral :

<https://www.cgtservicespublics.fr/militants/vie-syndicale-federale/rapports-cef/article/commission-executive-federale-du-14-avril-2022-rapport-d-actualite-presente-par>



VOTES

Synthèse des débats

Vote sur deux points

- > Utilisation de l'expression de la direction confédérale
- > Mandat au groupe de travail « *Lutte contre les idées d'extrême droite* » pour bâtir un outil de communication d'ici les législatives.

POUR unanimité
0 abstention
0 contre

Feuille de route du collectif Femmes-mixité

POUR unanimité
0 abstention
0 contre

Validation dates et lieu du 13^e Congrès fédéral.

POUR unanimité
0 abstention
0 contre

INFO EN PLUS



Pour consulter la feuille de route du collectif femmes-mixité :



<https://www.cgtservicespublics.fr/militants/egalite-femmes-hommes/article/le-collectif-femmes-mixite-fonctionnement>



64 OU 65 ANS ?

Non au report de l'âge de départ à la retraite

Le report de l'âge légal de départ à la retraite est comme une vieille rengaine qui nous reste dans les oreilles et nous empêche de réfléchir à la question. Il faudrait réformer les retraites parce que nous vivons plus vieux-vieille, parce que le financement du régime n'est pas assuré ou parce que les régimes spéciaux coûtent cher.

Les détracteurs du régime de retraite interprofessionnelle ne cessent d'alerter sur son instabilité potentielle et offrent une seule solution aujourd'hui : le report de l'âge légal de la retraite à 65 ans.

Pour la CGT, cette proposition, au-delà d'être inadmissible et infondée, constitue une attaque en règle contre la Sécurité sociale.

Pour la CGT, il s'agit de réaffirmer, à l'instar de 70 % des Français-es interrogé-es dernièrement, notre opposition contre l'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite, mais aussi la défense d'une retraite à 60 ans pour toutes et tous avec un revenu de remplacement qui permet de vivre dignement.

Cet objectif est atteignable. Le financement fondé sur le salaire socialisé est viable et s'inscrit dans une logique de progrès social, à hauteur

des besoins, prenant en compte la réalité de la pénibilité du travail et de ses conséquences sur la santé des travailleur-euses.

Les leçons à tirer de la pandémie sont à portée de chacun-e. Depuis le début de la crise sanitaire, des milliards d'euros ont été débloqués pour soutenir l'économie et principalement les entreprises. Elle a aussi révélé la nécessité d'augmenter les salaires, l'importance des cotisations sociales et le niveau trop élevé de leurs exonérations, l'importance de faire disparaître les inégalités entre les femmes et les hommes, ainsi que de développer plus d'emplois en CDI ou sous statut.

Voici les éléments essentiels pour revenir sur les réformes régressives mises en place depuis 1993, en restaurant le calcul des pensions sur les 10 meilleures

années dans le privé et en supprimant les décotes liées à la réforme Touraine, afin de véritablement permettre un départ à 60 ans à taux plein.

Les travailleurs et les travailleuses, soutenu-es par la CGT et de nombreuses organisations syndicales, ont réussi à mettre en échec la réforme à points voulue par Macron en 2019-2020. Aujourd'hui, la CGT est déterminée à faire de même face à une réforme annoncée comme paramétrique (allongement des annuités et décalage de l'âge légal) mais qui cache une réforme systémique (disparition des régimes spéciaux ou spécifiques, et diminution programmée du niveau des pensions). Cette réforme est la porte ouverte au développement d'un marché de la capitalisation offert aux assurances privées et aux organismes complémentaires.

■ TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS : C'EST VIVRE MOINS BIEN ET MOINS LONGTEMPS

L'argument de l'allongement de la durée de vie pour justifier un recul de l'âge légal de départ à la retraite est celui qui revient le plus souvent. Seulement, cet argument contrevient à l'histoire même du système de retraite français. Tout au long du XX^e siècle, l'âge légal de départ à la retraite n'a fait que baisser lorsque l'espérance de vie augmentait.

Néanmoins, depuis les années 2000, cet âge légal ne cesse d'être repoussé pour faire des économies sur le dos des travailleur-euses, pour servir les revenus du capital et pour répondre aux injonctions de l'Union européenne, injonctions défendues par les États : règle d'or et baisse du pourcentage du produit intérieur brut (PIB) consacré à la protection sociale...

Si les conquêtes sociales ont permis aux classes populaires de profiter de quelques années de retraites en bonne santé, un nouveau report de l'âge légal va encore dégrader la situation des plus pauvres mais aussi celle de l'ensemble des travailleur-euses.

En effet, aujourd'hui, l'espérance de vie sans incapacité à la naissance, qui tient compte de la survenue éventuelle d'incapacités tout au long de la vie, s'établit à 65,8 ans pour les femmes et 64,4 ans pour les hommes.

Partir à 65 ans, c'est donc partir pour beaucoup de travailleur-euses en mauvaise santé. Plus encore, trop nombreux sont les travailleur-euses qui n'atteignent pas les 65 ans.

À l'âge de 62 ans, seulement 75 % des 5 % les plus pauvres sont encore en vie contre 95 % des 5 % les plus riches. Ce ne sont pas les mesures cosmétiques de prise en compte de la pénibilité par le dispositif actuel, comme le pseudo « compte pénibilité » (C2P : compte

professionnel de prévention), le terme pénibilité n'étant même plus dans le titre, hérité des ordonnances Macron, qui peut permettre de compenser l'usure engendrée par un monde du travail toujours plus exigeant. Le C2P, qui individualise les droits des salarié-es, n'est pas dédié à la retraite puisqu'il a avant tout pour objectif la réinsertion professionnelle et l'employabilité de ces dernier-ères. En effet, les points de ce compte (100 au maximum) doivent avant tout servir à se former pour une reconversion professionnelle (obligation pour les 20 premiers points) ou aménager une fin de carrière par du temps partiel. Rappelons aussi qu'il faut cumuler plusieurs critères de pénibilité sur le poste de travail pour acquérir au maximum ces 100 points. Or ces critères sont passés de 10 à 6 en 2017 sur décision de l'actuel gouvernement. C'est ainsi que la manutention de charges, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les risques chimiques ont été supprimés. On comprend vite qu'il est très compliqué d'utiliser ce compte pour partir à la retraite de façon anticipée (au maximum deux ans).

Une question éminemment sociale donc et qui dénote **de profondes inégalités entre les catégories sociales.** L'idée selon laquelle plus on est aisé-e plus l'espérance de vie est élevée est une triste

réalité : en France, l'espérance de vie à la naissance des hommes est en moyenne de 84,4 ans pour les 5 % les plus riches contre seulement 71,7 ans pour les 5 % les plus pauvres, **un écart de 13 ans !** Même constat pour les femmes : 8,3 ans d'écart entre les 5 % de femmes les plus riches et les 5 % de femmes les plus pauvres.

Au-delà des inégalités d'espérance de vie, il existe aujourd'hui **un lien fort entre le nombre d'annuités validées et l'espérance de vie.** On remarque notamment qu'il y a, pour l'ensemble des professions, un nombre d'annuités « optimal » à valider pour espérer profiter le plus longtemps de sa retraite dans les conditions les plus favorables, autour de 40 annuités. Au-delà de ce nombre d'annuités, la durée moyenne d'espérance de vie à la retraite baisse significativement. En dessous de ce nombre, il baisse également car le nombre d'annuités validées est insuffisant (réformes régressives antérieures) pour obtenir une pension pleine.

Cela révèle qu'il y a un équilibre entre le montant de la pension permettant le confort financier nécessaire au grand âge et la prévention de l'usure physique et mentale du-de la travailleur-euse à un moment donné de la carrière.



Ainsi, celles et ceux qui ne peuvent pas valider une carrière complète souffrent de revenus insuffisants impactant la durée de leurs retraites. Celles et ceux qui retardent (volontairement ou non) le départ à la retraite usent leurs corps à un âge charnière, impactant également la durée de leurs retraites.

Pour les libéraux, c'est une double économie réalisée au détriment des femmes, des salarié-es les plus exposé-es aux risques professionnels, des précaires, des personnes en situation de handicap... Une étude récente, basée sur les données de l'enquête Santé et itinéraire professionnel (SIP)*, indique que la retraite « libère » les travailleur-euses quels que soient les niveaux d'expositions à un travail éprouvant. Ainsi, pour les personnes confrontées à des contraintes physiques, la retraite améliore la santé générale, tandis que pour les personnes qui ont subi des contraintes psychosociales, la retraite diminue plutôt l'anxiété et la dépression.

Les conquêtes sociales du vingtième siècle ont permis l'amélioration des conditions de vie des travailleur-euses. Si les travailleur-euses vivent encore plus vieux-vieilles en meilleure santé, c'est aussi parce qu'ils et elles travaillent

moins longtemps et dans de meilleures conditions. Depuis plusieurs décennies cependant, l'organisation du travail s'est fortement dégradée et l'espérance de vie en bonne santé stagne.

Défendre la retraite à 60 ans c'est aussi se battre pour que les conditions de travail changent et que les travailleur-euses reconquièrent le sens et la finalité du travail. C'est un enjeu de justice sociale.

■ PAS DE TRAVAIL POUR TOUS-TES, MAIS UNE BAISSSE DES PENSIONS POUR TOUS-TES

Retarder l'âge du départ à la retraite a donc de grands risques d'augmenter encore la pression sur la santé des travailleurs et travailleuses, entraînant des incapacités irréversibles. En plus, un déplacement de l'âge légal du départ à la retraite dans un contexte où le taux d'emploi des plus de 50 est plus faible que la moyenne n'aura pour seul effet que d'entraîner un report de charge du système des retraites vers les prestations chômage, santé et minima sociaux. Le graphique ci-dessous indique notamment qu'à partir de 50 ans, le taux d'emploi à temps complet commence déjà à diminuer.

À partir de 50 ans, on voit apparaître une masse significative de personnes inactives et donc sorties du marché du travail. À partir de 53 ans, on observe fréquemment le cumul emploi retraite qui, à partir de 63 ans, est autour de 5 %.

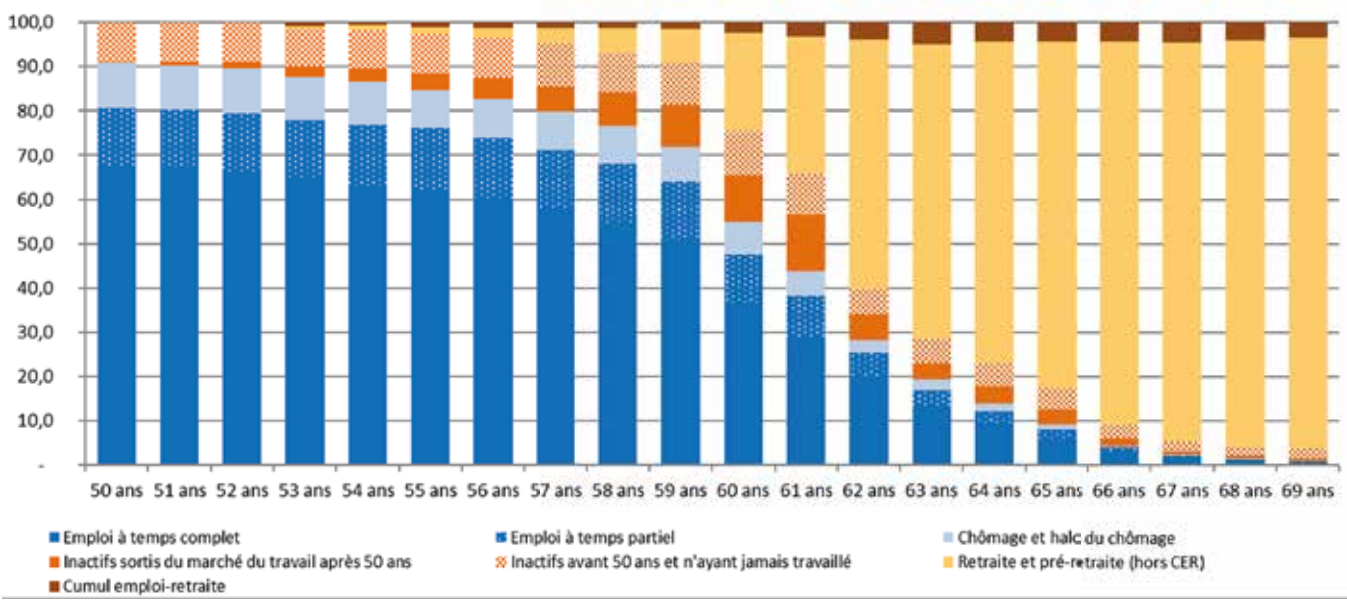
Point important : à 60 ans, moins de la moitié des individus sont encore en emploi, que ce soit à temps partiel ou à temps complet.

Au regard de l'état actuel de l'emploi et des difficultés des nouvelles générations à avoir une carrière complète, stable et homogène, l'augmentation du nombre d'annuités à valider, augmentation concomitante au report de l'âge de départ à la retraite, entraînera **une baisse massive du nombre de travailleur-euses en capacité d'atteindre une retraite complète.**

Deux phénomènes qui, d'ailleurs, s'auto-alimentent : si les carrières sont hétéroclites et ne permettent pas de valider les annuités au rythme souhaité (ce qui est – hélas – la norme aujourd'hui), on aura tendance à travailler plus longtemps pour compenser les faiblesses et l'insuffisance du marché de l'emploi et pour se garantir une pension décente.

RÉPARTITION DES SITUATIONS VIS-À-VIS DU « MARCHÉ DU TRAVAIL » ENTRE 50 ET 69 ANS

Sources : Rapport annuel du COR – 2021 – p. 245



*L'enquête Santé et Itinéraire professionnel (SIP), conjointement réalisée par la Drees et la Dares, recueille une biographie sur le travail, l'emploi et la santé de personnes interrogées deux fois à 4 années d'intervalle. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/06-lenquete-sante-et-itineraire-professionnel-sip>

D'ores et déjà, la baisse des pensions a commencé. La DREES révèle dans l'édition 2020 de son baromètre sur les retraités que **la pension moyenne de droit direct** (hors prestations compensatoires de solidarité comme les droits familiaux par exemple) **augmentait au fil des générations jusqu'à la génération née en 1946. Depuis cette date, la tendance est à la baisse pour les hommes comme pour les femmes.**

Elle indique aussi que cette inflexion traduit, en partie, l'effet des réformes précédentes du régime des retraites (baisse du rendement des points dans les régimes complémentaires, hausse de la durée de référence pour une carrière complète dans les régimes de base, mise en place de la décote dans les régimes de fonctionnaires, etc.) mais aussi des politiques salariales comme le décrochage entre la qualification et le salaire, le gel du point d'indice de la Fonction publique et le maintien d'un taux de chômage élevé.

Le report de l'âge légal de départ à la retraite est une proposition antisociale qui portera atteinte en premier lieu à la santé des travailleurs et des travailleuses les plus pauvres qui travaillent souvent dans des conditions difficiles. **Mais elle ne se limitera pas aux catégories les plus pauvres.** Aujourd'hui, tout le monde est soumis à l'intensification du travail. **Un report de l'âge de départ à la retraite ne ferait que prolonger cette exposition pathogène pour ceux encore en emploi, et baisser fortement les pensions pour les nombreuses personnes déjà hors de l'emploi à l'approche de la retraite.**

■ QUELLE SITUATION FINANCIÈRE DU SYSTÈME DES RETRAITES ?

Aujourd'hui, le système des retraites n'est pas en difficulté.

Ce n'est pas la CGT qui le dit, mais le Conseil d'orientation des retraites (COR) en 2021 : « *Malgré le contexte de la crise sanitaire et le vieillissement progressif de la population française, les évolutions de la part des dépenses de retraite dans le PIB resteraient sur une trajectoire maîtrisée à l'horizon de la projection, c'est-à-dire 2070. C'était un résultat qui*

prévalait avant la crise sanitaire que nous traversons depuis début 2020. C'est un résultat qui demeure valable après crise. »

Le COR indique donc qu'à régime constant, la situation financière du système des retraites n'est pas amenée à se dégrader. L'extension de l'âge du départ à la retraite n'a donc aucune justification en termes de finances publiques. C'est bien plutôt un choix purement politique comme l'indique ce même conseil.

Remarquons que cette situation et ces perspectives financières soutenables d'un point de vue comptable le sont alors même que le système de retraite manque de ressources en raison de la politique économique menée par le gouvernement en faveur du capital, et sur le dos de la Sécurité sociale, et de la stagnation des salaires ou des inégalités salariales.

Des exonérations de cotisation qui pèsent sur le régime des retraites.

En 2022, les recettes de la Sécurité sociale s'élèvent à 547,2 milliards d'euros. Le volume des exonérations de cotisations sociales est quant à lui estimé à 72,1 milliards, soit un ratio de niche sociale de 13,2%. Nous parlons donc ici d'un manque à gagner de plus de 72 milliards d'euros pour le système de protection sociale. Ce manque à gagner est partiellement compensé à hauteur de 40 milliards par la TVA, un impôt indirect et non progressif, et par la contribution sociale généralisée (CSG). Néanmoins, ces exonérations remettent en cause à la fois la forme du financement de la protection sociale en France, celle pour laquelle la CGT se bat depuis de longues années, la cotisation, et entretiennent une fiscalisation croissante de la Sécurité sociale.

Une augmentation généralisée des salaires et un rattrapage des salaires des femmes sur celui des hommes, actuellement plus faible de 20 %, permettraient un surcroît de cotisation venant assurer un apport de financement important pour le système de protection social. Parallèlement, une politique volontariste de baisse du taux de chômage, non pas sur le modèle de celle du gouvernement actuel qui favorise les emplois précaires et mal rémunérés (sous exonérés de cotisations), mais basée

sur des emplois stables et dignement rémunérés permettrait à la fois de baisser les dépenses liées au versement des prestations chômage et d'augmenter les recettes.

Soulignons enfin qu'une réforme dite paramétrique cache systématiquement une réforme structurelle de remise en cause de nos conquits sociaux.

Enfin, même s'il y avait un problème de financement, l'argument financier ne peut intervenir avant la santé et les besoins des travailleur-euses : **seule une politique de régression sociale peut être fondée en premier lieu sur un argument de coût.** C'est bien contre les exigences et les contraintes du capital que la CGT défend les travailleur-euses. À ce titre, **la CGT s'opposera à toutes les réformes régressives du système de retraite à venir en portant des propositions pour améliorer les retraites de toutes et de tous, dans le secteur privé et public.**

Nos revendications :

- 60 ans maximum et 37 annuités et demi.
- Garantir la possibilité d'un départ à la retraite à 60 ans à taux plein.
- Assurer un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète (pension calculée sur la base des 6 derniers mois d'activité pour la Territoriale).
- Élever les minima de pension au niveau du Smic pour une carrière complète.
- Assurer le rattrapage des salaires et des pensions des femmes sur celui des hommes et indexer les pensions sur l'évolution des salaires.
- Validation des années d'études et de recherche d'emploi pour la retraite.
- L'aménagement des fins de carrières avec un droit à un départ anticipé à la retraite à taux plein à 55 ans voire 50 ans pour les métiers les plus pénibles est la garantie d'une espérance de vie en bonne santé pour toutes et tous. Le passage de la catégorie active reconnue par la CNRACL.
- La suppression du décret de 2011 sur la pénibilité et le retour à l'âge de départ à 55 ans.

QU'EN EST-IL POUR notre caisse de retraite CNRACL ?

Notre caisse de retraite, la CNRACL, se retrouve de plus en plus mise sous pression suite aux décisions iniques prises en toute connaissance de cause par le gouvernement.

■ UNE CAISSE VIABLE

Alors que le rapport démographique était toujours positif en 2020 avec 1,54 actif·ve pour 1 retraité·e, la remise en cause de la Fonction publique, avec les dernières réformes favorisant le recours accru aux contractuel·les, vide les caisses de la CNRACL au profit du régime général et de l'Ircantec (régime à points auquel les contractuel·les sont affilié·es). Être fonctionnaire, c'est avoir des droits et des devoirs, dépendre de la loi et non d'un contrat de gré à gré...

■ SEUIL D'AFFILIATION

Une délibération a été votée à une large majorité pour abaisser le seuil d'affiliation à la CNRACL à 17 heures 30 (voir *Le Guide* n° 900 de novembre 2021).

Ce n'est que justice pour ces fonctionnaires à temps non complet (moins de 28 heures), qui n'ont pas la même protection sociale et qui pourtant assurent leurs missions au service de la population au nom de l'intérêt général, au même titre que les agent·es à temps complet et, mécaniquement, une rentrée de cotisations supplémentaires bénéfique à la caisse !

Le gouvernement a bloqué cette délibération, pire, il a enlevé une des prérogatives du conseil d'administration puisque le seuil d'affiliation a été fixé par l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la Fonction publique.

Les articles L 613-5 (Fonction publique territoriale) et L 613-9 (Fonction publique hospitalière) ont énoncé que le conseil d'administration de la CNRACL n'était plus compétent pour déterminer les seuils d'affiliations.

Cette question est donc devenue une compétence réglementaire... et ce gouvernement reste sur 28 heures. Un scandale contre la démocratie sociale et le paritarisme !

Les cotisations et contributions de ces fonctionnaires ne rentreront donc pas à la CNRACL, mais au régime général et à l'Ircantec. « En même temps » ce gouvernement utilise les largesses de cabinets de conseil, entre autres McKinsey, qui est gracieusement payé 1 milliard d'euros pour poursuivre la casse du service public...

Les employeurs de nos collectivités et des hôpitaux doivent prendre leurs responsabilités, et décider que la titularisation à temps complet pour tous les agent·es, doit être une normalité.

La convention d'objectifs et de gestion (COG) mise en place, et qui court jusqu'à fin 2022, bloque nos demandes sur le financement du Fonds d'action sociale (FAS) en direction des retraité·es les plus démunis.

■ SITUATION DU FONDS D'ACTION SOCIALE

Lors du conseil d'administration du 7 avril, la situation du FAS a fait l'objet

de longues discussions, entrecoupées d'interruptions de séances.

Au vu de sa situation financière, ces discussions avaient débuté lors d'un séminaire début mars et se sont poursuivies avec un groupe de travail réunissant toutes les composantes du conseil d'administration, qui a eu lieu les jours précédents l'instance.

Ces échanges ont abouti à la proposition de 3 délibérations pour définir les modalités de consommation et d'attribution des aides du FAS pour la fin 2022, et pour préparer la future COG 2023-2027 imposée par le gouvernement, comme pour tout organisme de protection sociale.

Le groupe CGT a lu une déclaration rappelant que ce sont bien les gouvernements successifs qui, à coups de lois, d'ordonnances et de codes, cassent la Fonction publique, diminuent son attractivité, avec un point d'indice bloqué, un 1^{er} échelon des grilles indiciaires en dessous du Smic, un tassement de ces mêmes grilles qui réduit de fait la progression des rémunérations, et donc la pension de retraite...

Ce ne sont pas les retraité·es, les actif·ves (futurs retraité·es) qui sont responsables de la situation de notre Caisse. De plus en plus des retraité·es de notre caisse se retrouvent dans des difficultés dramatiques pour l'accès à leurs besoins sociaux les plus élémentaires, et par conséquent, sont susceptibles d'envoyer des demandes d'aides au FAS.

Tout le monde peut comprendre que si le budget de ce FAS n'évolue pas, il y aura de moins en moins d'aides à attribuer.

Pour rappel, selon la réglementation, le budget du FAS devrait être à hauteur de 0,8 % des cotisations et contributions (agent-es et employeurs), soit pour l'année 2021 : 181 M€. La COG impose 0,6 %, soit un budget annuel bloqué à 130 M€ imposant des économies sur le dos des plus fragiles. Ce positionnement de l'État impose donc que les 51 M€ aient été transférés d'autorité au budget global de la CNRACL !

De plus, au vu de la situation difficile de nombreux retraité-es, l'année 2022 a débuté avec un budget amputé de 17 M€ dû à une demande importante d'aides en 2021. De fait, ce report de la consommation de 2021 correspond aux aides octroyées durant l'année, et entraîne un dépassement des 130 M€. Pour ce CA, le service gestionnaire a indiqué que :

- Malgré les propositions du groupe de travail réunissant tous les groupes qui

composent le conseil d'administration, il ne pourra pas les mettre en application avant 4 mois du fait de la complexité de leur outil informatique.

- Il a cherché à imposer leurs propositions de baisses drastiques des aides allouées et du barème.

Le conseil d'administration s'est donc retrouvé face à des problématiques complexes : s'il n'y a pas de vote pour les propositions des administrateur-ices, au vu de la consommation et des engagements actés au moment de cette instance soit 90 M€, il n'y aura plus de possibilité d'allouer des aides à partir de juin 2022 (au pire) ou de septembre 2022, au mieux.

Cette solution était inadmissible puisque le FAS s'adresse en particulier aux retraité-es les plus fragilisés-es.

Le président du CA ne souhaitait pas que la délibération soit prise avec sa voix prépondérante et a donc proposé de ne pas faire voter la délibération, ce qui revient à accepter les propositions (pour ne pas dire injonctions) du service gestionnaire.

Devant cet état de fait, à l'issue d'une suspension de séance et de nombreux échanges entre composantes pour ne pas accepter de fait l'arrêt des aides (en juin) ou des diminutions radicales des aides, un consensus a été trouvé :

- 1) Délibération pour demander 15 millions d'abondements exceptionnels de la part de l'État au vu de la situation actuelle (nationale et internationale et « du quoi qu'il en coûte » amenant le budget pour 2022 à 145 millions d'euros et permettant donc de compenser le report de 2021.
- 2) Délibération proposant des barèmes revus pour l'année 2022 permettant, selon les projections, d'octroyer des aides jusqu'à la fin de l'année.
- 3) Mise à niveau de l'outil informatique afin de permettre un suivi au plus proche des engagements et dépenses, d'établir des projections plus fiables, de mesurer les impacts des décisions du CA et de pouvoir intervenir plus facilement sur les révisions de barèmes.



Au vu de cette situation inédite de consommation largement entamée, le groupe CGT a estimé qu'il était plus responsable de voter ces délibérations que de laisser le service gestionnaire imposer ses propositions et « prendre la main ».

- Délibérations 1 et 3 votées à l'unanimité.
- Délibération 2 : vote à la majorité, FO contre (1 voix sur 16).

Par ailleurs, notre groupe a réclamé la communication toutes les trois semaines de l'état de la consommation du budget et la tenue d'un CA extraordinaire si la situation le nécessite.

Devant l'urgence de la situation, et étant conscient que rien n'est gagné, le CA a décidé, que la délibération 2 passe en procédure d'urgence. Les représentants de l'État ont répondu en séance qu'ils acceptaient sa mise en œuvre au plus vite.

Concernant l'abondement, alors que cette situation est induite par les décisions idéologiques de ce gouvernement, les représentants de l'État ont répondu qu'il n'était pas possible de répondre en cette période électorale [...] et que ce point

pourrait être étudié lors de la prochaine instance...

La CGT reportera bien entendu cette demande au vu des larges efforts demandés par nos retraité-es ainsi qu'au vu des propositions responsables, établies par les membres du conseil d'administration.

Pour l'année 2023, année de rediscussion de la COG, les administrateur-rices CGT vont bien entendu demander les 0,8 %, mais rien ne sera possible sans un véritable rapport de force, les agent-es et les retraité-es doivent prendre toute leur part dans cette lutte.

De nouveau, nous pouvons saluer le travail de nos administrateur-rices CGT au CA de la CNRACL élu-es lors des élections de 2021.

Pour aller à la rencontre de nos collègues, outiller les militant-es, rester les premier-ères référent-es de nos conquis sociaux, nous avons mis à disposition des syndicats le livret *Ma retraite, c'est mon droit*.

Poursuivons sa diffusion articulée avec *Le Guide droits des agent-es* et gagnons les élections professionnelles 2022 !

RETRAITES, LE PEN RETOUR AUX FONDAMENTAUX... ULTRALIBÉRAUX

Présentée par les médias comme opposante au recul de l'âge de départ en retraite, ses revirements et son programme économique conforme à la doxa libérale prouvent le contraire.

Promesse phare de son programme de 2017, la retraite à 60 ans a été rayée d'un trait de plume par la candidate d'extrême droite. Après l'abandon de la sortie de l'euro, ses mesures fiscales ou les exonérations de cotisations promises aux patrons, c'est une étape de plus vers un retour à la ligne libérale pure et dure de son père. Son entourage tente de minimiser, plaçant une simple « inflexion » liée au contexte budgétaire post-crise sanitaire.

Quand bien même elle maintiendrait le départ à 62, qui est déjà injuste, son système ne tiendrait pas longtemps car il assèche le principe de cotisation sociale, notamment en exonérant les patrons. Quid du « salaire différé » et de la redistribution des richesses produites par le travail ?

Au final, ce genre de mesures aboutit à une baisse des « prestations sociales », dans la droite ligne de la politique menée par Emmanuel Macron.

Source

Les économistes atterrés
<https://www.atterres.org>



EN SAVOIR PLUS



La situation du FAS et les aides



<https://www.cnrACL.retraites.fr/retraite/mes-aides>



Pour télécharger le livret *Ma retraite, c'est mon droit !*



<https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/organismes-paritaires/cnrACL/elections-cnrACL-2021/article/livret-ma-retraite-c-est-mon-droit-informations-et-revendications-cgt>

Retour sur le Conseil national d'orientation du CNFPT du 6 avril 2022

Les orientations nationales sur l'offre de service 2023 ont été présentées au Conseil national d'orientation (CNO) du 9 mars, travaillées en commission formation le 23 mars et approuvées au CNO du 6 avril.

Lors du CNO du 9 mars, nous étions intervenu-es en soulignant que ce projet est frappé du sceau de la numérisation. Nous avons attiré l'attention sur l'extension à marche forcée du télétravail, à cause de la pandémie, qui peut s'accompagner de mauvais usages. Il faut bien sûr être vigilant sur ceux-celles qui pratiquent le télétravail, mais également sur ceux-celles qui subissent le télétravail des autres. Ainsi, numérisation et télétravail changent considérablement les profils de postes et les métiers pour les agent-es en place.

Sur le renforcement de l'offre sur les questions du dialogue social, il est important de renforcer la formation autour de la négociation collective en lien avec l'ordonnance prévue à cet effet et pas uniquement pour les services des ressources humaines.

Lors du CNO du 6 avril, Brigitte Organde, animatrice de la délégation CGT, est intervenue en remerciant les services du CNFPT pour la qualité du travail qui a été conduit.

Nous constatons que la majorité des remarques que nous avons formulées lors de la commission formation du 23 mars ont été prises en compte.

Néanmoins, nous avons formulé des observations : page 41 du document (voir ci-contre), au chapitre des transitions professionnelles, le paragraphe VII.2 Déclinaison manque de clarté.

Pour éviter toute confusion, il serait préférable de reprendre la rédaction qui figure dans le projet d'établissement.

Cela permettra d'intégrer :

- **La création de cycles professionnels à destination des agent-es de catégorie B et C**
- **La construction de parcours professionnels longs, qualifiants à la demande de l'agent-e.**

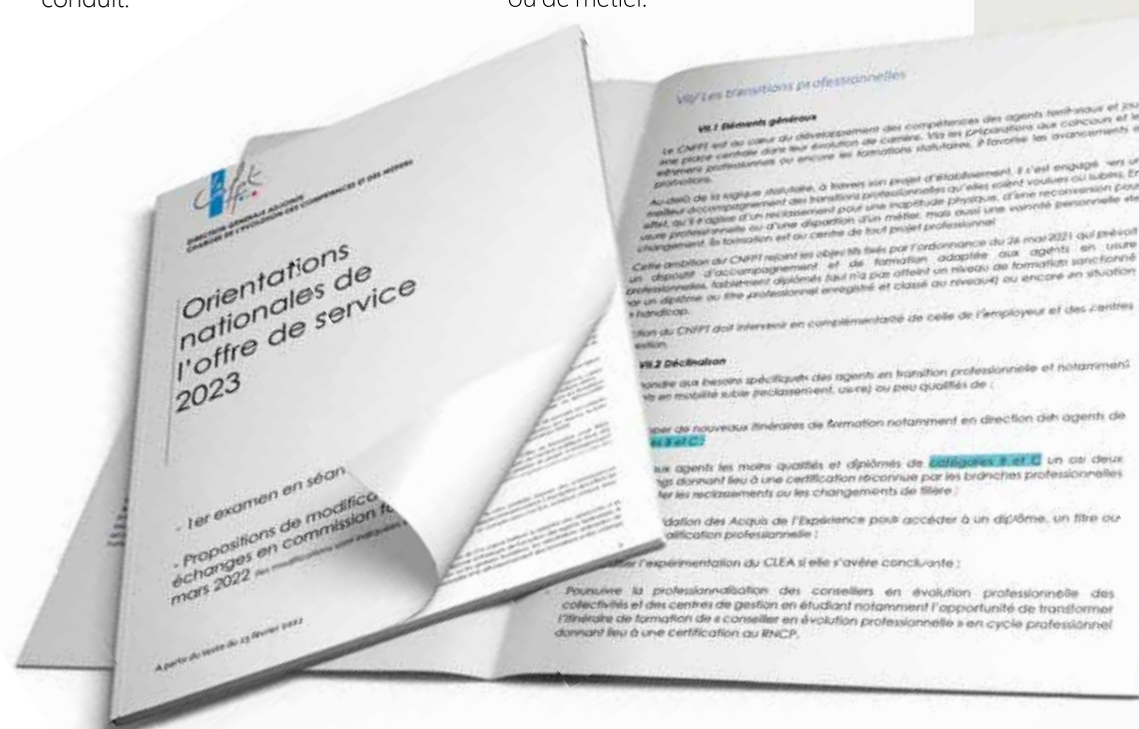
Cette offre de formation permettra aux agent-es d'avoir une évolution professionnelle et de changer de filière ou de métier.

EN LIGNE

Retrouver l'intégralité de l'ordre du jour et des interventions CGT



<https://www.cgtservicespublics.fr/militants/instances-paritaires/cnfpt-cro-cno-ca/la-lettre-de-la-delegation-cgt-au-cnfpt/article/la-lettre-de-la-delegation-cgt-au-cnfpt-numero-27-d-avril-2022>



Retour sur la séance exceptionnelle du 6 avril 2022 : une extension au rabais du « SEGUR »

Une discrimination insupportable à l'égard des personnels sociaux et médico-sociaux des collectivités territoriales, lourde de conséquences pour les besoins en personnel des services publics locaux, pour les agentes et agents, pour la qualité d'un service public de proximité, à hauteur des besoins de la population.

Dans le contexte de manque d'attractivité de la Fonction publique, décrié par tous, et dont le gouvernement a pleinement conscience au vu des spots publicitaires diffusés quotidiennement, il est inacceptable que de véritables mesures ne soient pas prises à l'égard des agent-es territoriaux·ales et que le gouvernement ne tienne pas ses engagements et tente de manipuler les travailleur·euses du social et du médico-social avec des annonces qui se révèlent être, dans les faits, des promesses électorales.

Car aujourd'hui, **les trois textes présentés au CSFPT ne sont à la hauteur ni de l'engagement de l'ensemble des personnels du social et du médico-social ni du besoin urgent de décisions de revalorisation des niveaux de rémunérations.**

Ils se situent clairement en retrait des annonces conjointes du gouvernement et des employeurs territoriaux à l'issue de la conférence nationale des métiers du social (cf le communiqué de presse commun au Premier ministre et au président de l'Assemblée des départements de France du 18 février).

Alors que les services de PMI souffrent du manque de médecins, dont la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS) confirme une baisse des effectifs à hauteur de 5 % par an depuis 2016, nous ne pouvons que dénoncer la discrimination faite avec la proposition d'une prime réservée uniquement aux médecins coordonnateur·rices des établissements pour personnes âgées dépendantes (EPHAD).



Les missions exercées par les services de PMI et les services de médecine professionnelle sont essentielles et se doivent d'être garanties par des décisions de même niveau en faveur des agent-es territoriaux·ales qui y travaillent.

Cette absence de revalorisation des rémunérations pour l'ensemble des médecins est encore plus contestable lorsque l'on voit que les revalorisations pour les sages-femmes ne sont pas non plus à la hauteur. Car, aujourd'hui, force est de constater que les sages-femmes sont contraint·es de pallier l'absence des médecins, qu'elles·ils consacrent de plus en plus de temps à l'exercice d'activités médicales au sein des services.

L'absence d'attractivité pour les un·es entraîne une augmentation de la charge de travail pour les autres qui, si rien est fait, finiront par fuir aussi la Fonction publique territoriale.

Comment le projet national « Les 1 000 premiers jours de l'enfant » ou la loi relative à la protection de l'enfance pourront-elles être mises en œuvre si les agent-es quittent les services ?

Ensuite, donc le 18 février dernier, lors de l'ouverture de la Conférence des métiers du social et du médico-social, le gouvernement, par la voix du Premier ministre, prenait des engagements en faveur des agent-es territoriaux·ales et leur annonçait l'accès à l'extension du complément de traitement indiciaire (CTI). La Fédération CGT des Services publics dénonce le non-respect de ces promesses.

À la lecture du projet de décret qui nous est présenté aujourd'hui, nous ne pouvons que dénoncer le changement de posture du gouvernement et des employeurs territoriaux.

Comment accepter que dans la Fonction publique territoriale ce complément de traitement indiciaire se transforme en hypothétique prime de revalorisation laissée à la libre administration des employeurs ?

Comment accepter que ce ravalement d'un complément indiciaire au rang de prime locale au bon vouloir des employeurs implique un report de son application au mieux au mois de juillet, du fait de l'obligation d'adoption préalable d'une délibération par les assemblées des collectivités et établissements ?

Les agent-es territoriaux-ales seraient-ils moins méritant-es que leurs collègues de l'hospitalière ? Nous répétons encore une fois que les agent-es de la Fonction publique territoriale ne font pas partie d'une sous fonction publique.

De plus, dans les collectivités, nous voyons déjà que certaines primes, comme la prime de sujétions spéciale pour les personnels médico-sociaux par exemple, se retrouvent intégrées dans le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP), sous forme d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) complémentaires. Nous remarquons que ces IFSE complémentaires se réduisent au fur et

à mesure des avancements d'échelons, si bien que ces agent-s qui évoluent ne gagnent pas de pouvoir d'achat. Voilà la réalité des pratiques des collectivités. Il est hors de question qu'il en soit de même pour l'assimilé CTI.

Enfin, comment pouvons-nous comprendre qu'une nouvelle fois de nombreux-ses professionnel-les ne soient pas concerné-es par cette revalorisation ?

Comment le gouvernement peut-il justifier que les assistant-es familiaux-ales, les conseiller-ères conjugaux-ales, les personnels administratif-ves et techniques des établissements et services sociaux et médico-sociaux, les professionnels de la petite enfance, ceux des centres de santé municipaux et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH) ne soient pas intégré-es dans le projet de décret ?

Pour notre organisation, le compte n'y est pas !

C'est pourquoi, nous avons déposé de nombreux amendements sur les trois textes, afin de garantir l'égalité de traitement entre les différentes Fonctions publiques et entre les agent-es des services et établissements concernés.

Aussi, la Fédération CGT des Services publics exige le respect des engagements pris à l'égard des agent-es publiques de la filière sociale et médico-sociale, à savoir :

- Un véritable complément de traitement indiciaire, sous forme de points d'indice pris en compte à part entière pour le financement de la CNRACL et le calcul des pensions.
- Une revalorisation immédiate et significative des grilles indiciaires pour l'ensemble des agent-s de la filière sociale et médico-sociale, ainsi que pour tous-tes les agent-es travaillant dans les établissements et services concernés.
- La mise en place de la prime d'exercice médical pour les sages-femmes.
- L'instauration de la prime de revalorisation pour l'ensemble des médecins territoriaux-ales.



EN LIGNE

Pour consulter le communiqué de presse



https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2022/02/communique_de_presse_de_m_jean_castex_premier_ministre_-_conference_des_metiers_de_l'accompagnement_du_social_et_medico-social_-_18.02.2022.pdf

S'outiller pour lutter contre les idées d'extrême droite

La Fédération propose à toutes les CSD une journée d'étude contre les idées véhiculées par l'extrême droite avec la participation du collectif fédéral de lutte contre les idées d'extrême droite. En cette période électorale, il est inquiétant de voir comment ces forces continuent de se développer partout sur le territoire, comme nous avons pu le constater avec le résultat des élections présidentielles.

Cette journée a pour but la déconstruction du discours de l'extrême droite par le témoignage de camarades travaillant dans des collectivités gérées par le Rassemblement National (RN) ou autres assimilés, l'analyse des discours et propositions, la démonstration des différences entre discours et mise en œuvre.

Plusieurs CSD ont déjà proposé cette journée aux camarades des territoires. Elle a été formatrice et constructive. Autour de ce sujet, nous abordons également le capitalisme et ses manœuvres pour diviser la classe ouvrière.

La journée se déroule, en principe, comme suit :

- Accueil et distribution d'un questionnaire.
- Prise de parole d'ouverture.
- Vidéo d'appui (suivi d'un débat).
- Témoignage d'un camarade avec présentation PowerPoint (suivi d'un débat).
- Pause déjeuner.
- Témoignage d'un camarade avec présentation PowerPoint (suivi d'un débat).

- Prise de parole de clôture incluant l'analyse des réponses au questionnaire.

Nous précisons que rien n'est figé. Si ta CSD a des suggestions particulières pour cette journée, le collectif prendra note de ces dernières.

Il faut que cette journée soit décidée par le comité départemental de ta CSD et nous adapterons la participation financière au cas par cas.

« Dans notre activité syndicale, banalisons la lutte contre ces idées. »



PLUSIEURS OUTILS SONT AUSSI À VOTRE DISPOSITION SUR LE SITE FÉDÉRAL :

- > Affiches
- > Appels, communiqués
- > Argumentaires
- > Vidéos
- > Tracts



CONTACT
→ fdsp@cgt.fr

Retour sur la Commission exécutive et le Conseil national des 31 mars et 1^{er} avril à Montpellier

Les ingénieur·es, cadres, technicien·nes et agent·es de maîtrise ont le souhait de confronter et d'échanger leurs points de vue pour construire des revendications particulières compte tenu de leur rapport spécifique au travail (encadrement hiérarchique ou fonctionnel, responsabilité, autonomie, qualification).



Cette activité spécifique s'établit en lien étroit avec les autres agent·es public·ques. C'est pourquoi, la Fédération a créé l'UFICT regroupant les catégories A, B et agent·es de maîtrise.

Depuis son 10^e Congrès, les instances de l'UFICT se réunissent dans les régions où l'affiliation est la moins développée afin d'agir pour une syndicalisation spécifique.

C'est pourquoi il avait été décidé de tenir la Commission exécutive et le Conseil national à Montpellier (région Occitanie).

Pour atteindre ces objectifs, des coordinateur·rices régionaux·ales UFICT ont été mandaté·es pour suivre et déployer l'activité en territoire. Ils·elles travaillent en lien avec les CFR et les CSD. Ils·elles participent aux conférences.

Le 31 mars, les camarades de la CE UFICT ont participé à la mobilisation nationale à l'initiative de notre Fédération en venant soutenir le syndicat CGT à l'Hôtel du département contre l'application des 1 607 heures.



Rapport d'activité de l'UFICT et solutions pour la syndicalisation locale

Élu·e il y a un an, la CE UFICT a rendu compte de son mandat en présentant l'activité des pôles revendicatif, qualité de vie syndicale et communication. Les syndicats, CFR, et CSD présents ont exprimé leurs particularités et difficultés pour déployer une activité.

Les échanges et le partage des expériences ont permis de nourrir la réflexion collective et contribué aux convergences de lutte notamment sur le temps de travail, l'exercice de la responsabilité, le télétravail.

Un temps dédié aux enjeux spécifiques en Occitanie a permis de mettre en perspective les actions à conduire conjointement pour renforcer la syndicalisation à partir des préoccupations des cadres (rôle contributif, droit d'alerte...).

Tous·tes constatent la gestion de la pénurie et la souffrance au travail qui résultent des modes de gestion imposés par les employeurs publics.



La campagne des élections professionnelles

Enfin, un temps dédié à la campagne des élections professionnelles a permis de présenter la stratégie de campagne (sortie de fiches thématiques, de capsules vidéo et d'un livret revendicatif...), de mettre en débat l'enjeu de la démocratie sociale avec la nécessité de maintenir le vote à l'urne, et le besoin de construire partout des listes communes avec des A et B en créant des convergences entre syndicats CGT.

L'UFICT a présenté la formation « *Syndiquer les ICTAM* Pourquoi ? Comment ?* » et ses outils, son livret de syndicalisation et ses guides sur le management et le télétravail. Il s'agit maintenant aux syndicats d'aller dans les services !

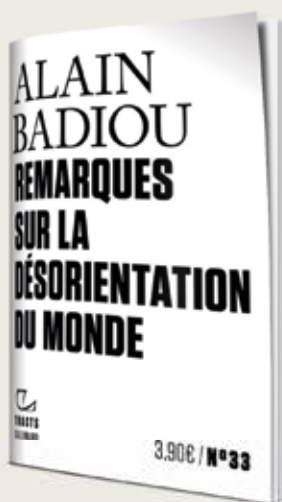
EN SAVOIR PLUS

<https://syndicoop.fr/ufictsp/>



* ICTAM : ingénieure, cadre, technicien·ne, agent·e de maîtrise

À lire...



« Cet essai s'adresse principalement à tous ceux que laissent perplexes - en tout cas depuis l'irruption de la pandémie - le désordre évident du monde contemporain, sa complexité et ses embarras multiples, ses prétentions vaines, ses annonces non suivies d'effets, ses graves problèmes non annoncés et bien d'autres détails obscurs. »

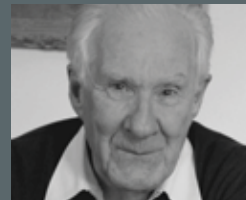
Remarques sur la désorientation du monde

Alain Badiou

Alain Badiou fait ici le constat d'un désordre général, d'un brouillage des consciences et du sentiment d'une plus grande imprévisibilité du futur, qu'il nomme une désorientation. Préexistant à la pandémie qui en révèle cependant l'ampleur, ce phénomène, dont l'origine réside à la fois dans un déficit de vérité au profit des opinions et dans l'idéologie dominante, s'exprime dans les champs les plus divers. **Au travers d'exemples circonstanciés - les polarités politiques et les mouvements de contestation, le féminisme contemporain, l'écologie, l'enseignement, la laïcité - et au regard de son propre engagement politique, Alain Badiou en livre une analyse étayée par l'observation et l'argumentation.** Avec l'idée, qui lui est chère et fonde son propos, qu'« un désordre évident ne s'éclaire que si on le considère comme un effet de l'ordre dont il procède ».

Gallimard Tracts N° 33
Janvier 2022
Sciences politiques
Édition papier 3,90 €, Édition numérique 3,49 €

L'auteur



Alain Badiou

Alain Badiou, né en 1937 à Rabat, est philosophe, romancier et dramaturge. Son œuvre est abondante et diverse, elle comprend des romans, des pièces de théâtre, des essais de philosophie (*La République de Platon* en 2012), de politique (*De quoi Sarkozy est-il le nom ?* en 2007), ou encore de mathématiques (*Éloge des mathématiques* en 2015). Il est aussi l'auteur de « *L'Être et l'événement* », paru au Seuil en trois volumes (1988, 2006, 2018), et de « *S'orienter dans la pensée, s'orienter dans l'existence* (2004-2007) », chez Fayard en 2022. Alain Badiou est une personnalité incontournable dans le paysage intellectuel français et bénéficie en outre d'une renommée internationale.

POURQUOI LES RICHES POSENT PROBLÈME ? 20 idées reçues sur les inégalités

Philippe Richard

L'auteur

Philippe Richard est docteur en économie. Il est expert socio-économique depuis quinze ans au sein de Syndex, une société d'expertise comptable sous statut de Scop, spécialisée dans les diagnostics d'entreprises pour les représentants des salariés. Il s'intéresse à la question du droit à la fortune : ce droit des citoyens à détenir un patrimoine sans limites.

Les riches sont-ils une menace pour notre démocratie ?

Philippe Richard, docteur en économie, analyse ainsi une vingtaine d'idées reçues sur la classe des plus fortunés et les inégalités sociales. En décortiquant précisément les données économiques, l'auteur apporte des éléments factuels sur la doxa libérale et les dérives de notre capitalisme : la réalité est que les plus fortunés consomment peu, ils investissent peu en France et ne créent aucun emploi, alors même que leur fortune progresse comme jamais.

Au-delà de ces surprenantes conclusions, l'auteur pose également des questions essentielles et cruciales pour le devenir de notre société : Est-ce une bonne chose qu'une minorité voit sa fortune exploser alors que la pauvreté et la précarité grandit, que le pouvoir d'achat stagne voire régresse ? Les riches représentent-ils une chance pour notre pays ou au contraire une menace pour l'équilibre de notre démocratie ? Notre société peut-elle survivre avec de telles inégalités ? **Un excellent outil pédagogique à mettre entre toutes les mains, salariés, fonctionnaires, retraités, petits patrons ou précaires, pour comprendre pourquoi les riches posent problème.**



Mars 2022
Max Milo Éditions 10,90 €

Agir pour les droits des travailleur·ses palestinien·nes

Notre Fédération a une longue tradition de solidarité et de soutien envers les travailleur·ses et la population de Palestine. Ces dernières années nous avons porté, avec l'Avenir social (association de solidarité de la CGT) et l'AFPS (association France Palestine solidarité), un projet de solidarité concrète avec le peuple palestinien.

Ce projet, aujourd'hui terminé, était le financement d'une coopérative de femmes particulièrement frappées par le chômage du village palestinien de Beit Zakaria situé au sud de la ville de Bethléem.

Parallèlement, notre Fédération s'est montrée constante dans l'expression de sa solidarité envers le peuple palestinien, condamnant les politiques de colonisation et les agressions militaires de l'État israélien. Elle a également participé et relayé les nombreuses campagnes contre toutes les répressions à l'encontre des militant·es et de la population palestinienne.

La question des droits du peuple palestinien est à un moment crucial. L'État d'Israël fait progresser sans relâche la colonisation de la terre palestinienne en Cisjordanie occupée et à Jérusalem, et continue d'expulser massivement les Palestinien·nes de leur terre ancestrale. Un siège brutal est imposé au 1,8 million d'habitants de la bande de Gaza depuis 2007 et les réfugiés palestinien·nes sont toujours privé·es de leur droit au retour. Les travailleur·ses palestinien·es contraint·es de travailler en Israël ou dans les colonies de Cisjordanie sont victimes de surexploitation avec des salaires nettement inférieurs au salaire minimum, des conditions de travail dégradées. Les droits à congés, à la maladie et les autres avantages auxquels les travailleur·ses ont droit en vertu de la loi israélienne leur sont refusés.

La nécessaire et urgente solidarité envers nos camarades palestinien·nes nous pousse à aller plus loin dans la recherche d'actions concrètes et efficaces pour mettre fin aux occupations illégales menées par

Israël et à sa politique d'agressions et de déni total des droits des travailleur·ses et de la population de Palestine.

Plusieurs organisations de la CGT (Fédérations, Unions départementales...) ont rejoint les campagnes **BDS** appelant au **Boycott**, au **Désinvestissement** et aux **Sanctions** contre l'État d'Israël pour infléchir sa politique.

Lancée à la fois par des militant·es anti-apartheid d'Afrique du Sud et des organisations de **la société civile palestinienne** en 2005, la campagne BDS se fixe trois objectifs principaux :

- la fin de l'occupation et de la colonisation de la Palestine,
- l'égalité des droits pour les Palestinien·nes d'Israël,
- l'application du droit au retour pour les réfugié·es.

Deux réseaux européens et internationaux sont aujourd'hui fortement engagés dans cette action : **Le mouvement BDS et l'Initiative syndicale pour la justice en Palestine.**

Le mouvement BDS

Présent en France et dans de nombreux pays, le mouvement BDS propose de boycotter tous les produits israéliens, mais aussi de pratiquer un boycott sportif, culturel et universitaire (boycott qui est mis en œuvre au cas par cas, avec le souci d'être compris), il insiste particulièrement sur la nécessité de faire pression sur les entreprises notamment européennes, pour qu'elles arrêtent leur collaboration avec l'État israélien.

Enfin, il milite pour faire appliquer par nos États les sanctions qui auraient dû être prises depuis des dizaines d'années devant **ce déni de droit systématique et intolérable de l'État d'Israël.**

Quelques exemples de campagnes récentes

- Une campagne pour que des entreprises françaises se retirent d'un projet d'extension du tramway de Jérusalem qui vise à renforcer la colonisation dans la partie Est, la partie palestinienne.



- Une campagne pour que l'équipementier sportif Puma retire son soutien à la Fédération Israélienne de Football, qui accepte en son sein plusieurs clubs des colonies.

Le réseau BDS est composé en France d'organisations syndicales (plusieurs Fédérations **CGT, Solidaires, CNT...**) de partis politiques (**Parti de Gauche, NPA...**) d'associations (**ATTAC, Artisans du monde, AFPS...**).

L'Initiative syndicale européenne pour la justice en Palestine (ETUN)

L'initiative se présente comme la mobilisation coordonnée du mouvement syndical européen pour prendre des mesures efficaces afin de mettre fin au non-respect des droits des Palestiniens par Israël et aux graves violations du droit international. Pointant plus particulièrement l'attitude des États de l'Union européenne (UE) et de ces institutions représentatives qui refusent de tenir Israël responsable de ses graves violations du droit international et continuent de lui fournir un fort soutien politique, économique et militaire. Il est constaté en effet que depuis 2000, l'accord d'association UE-Israël constitue la base principale des relations économiques entre l'UE et Israël et que l'UE est le plus grand marché pour les produits israéliens.

Les exportations israéliennes vers l'UE s'élevaient à 21 142 milliards d'euros en 2016, soit 30 % de toutes les exportations israéliennes.

Des campagnes sont également menées contre les multinationales qui, en toute impunité, récoltent des profits en facilitant l'oppression et la dépossession continues du peuple palestinien.



Le réseau syndical européen s'inscrit également dans la campagne BDS en préconisant une politique appelant à une interdiction des produits provenant des colonies israéliennes illégales et incite les syndicats à faire pression sur les entreprises et les organismes publics qui profitent de cette situation.

Son objectif est également de construire des liens de solidarité avec les syndicats palestiniens, apporter une réelle contribution à leur lutte et aider à renforcer le soutien international au peuple palestinien en interpellant les différentes organisations européennes et internationales syndicales (**CSI, CES...**) à prendre des positions fortes sur la situation en Palestine.

Participent à l'initiative syndicale pour la justice en Palestine : Les syndicats FGTB et CSC de Belgique, plusieurs syndicats Irlandais dont FORSA, UNISON pour la Grande-Bretagne, des syndicats norvégiens, espagnols... et pour la France : Solidaires et des organisations CGT.

La confédération CGT et la campagne BDS

Si la confédération CGT ne s'inscrit pas dans la campagne BDS, elle n'a jamais condamné ni ce mouvement ni ses acteur·ices, ni ses adhérent·es et organisations CGT qui adhèrent à BDS. Elle a pris, à plusieurs reprises, la défense de la liberté d'expression des militant·es du BDS en France et condamné leur criminalisation. Elle a été signataire de l'appel initié par Stéphane Hessel pour la relaxe des militant·es poursuivi·es pour leur participation à des actions de boycott et demandé le retrait des circulaires Alliot-Marie et Mercier, criminalisant les appels au boycott de l'État d'Israël.



EN SAVOIR PLUS

Site BDS France :

<https://www.bdsfrance.org>



Site ETUN (Initiative syndicale pour la justice en Palestine)

<http://www.etun-palestine.org>



INCLUS
DANS L'ABONNEMENT NVO



Parution
en janvier 2022

6,50 €
au lieu
de ~~6,90 €~~

nvoboutique.fr

Bon de commande **VO Impôts 2022**

Code article 03220125 / Prix unitaire : 6,50 €

Nb. ex. x 6,50 € = €

Ci-joint :

Chèque n°

Banque

À l'ordre de *La Vie Ouvrière*

Les invendus ne sont pas repris

(Écrire en lettres capitales, merci)

VOTRE FÉDÉRATION OU BRANCHE

SYNDICAT/SOCIÉTÉ

À préciser si nécessaire à l'expédition

Mme M. VOTRE UD

NOM*

PRÉNOM*

N°* RUE*

CODE POSTAL* VILLE*

TÉL. FIXE*

TÉL. PORTABLE*

COURRIEL*

FACTURE OUI NON

* Champs obligatoires

code origine : MAG



ADRESSEZ VOTRE COMMANDE À : La Vie Ouvrière - Case 600

Service diffusion – 263, rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 68 50 / Fax : 01 49 88 68 66 – commercial@nvo.fr



DISPONIBLE DANS LES SYNDICATS



Pour passer vos commandes ,
rendez-vous sur le site de la fédération rubrique
« *Outil de campagne* », commande en ligne :

Votre adresse de livraison devra impérativement être bien renseignée
afin d'éviter toute erreur de destination.

